



Huissier concernant crédit à la consommation

Par **Shamiecc**, le **20/09/2010** à **13:03**

Bonjour,

Je viens de parler avec un huissier de justice concernant les arriérés d'un crédit à la consommation. Au chômage depuis juillet 2009, mon époux vient de commencer une mission d'intérim (sa 2ème semaine) nous avons décidé de déménager et de changer de région en espérant réussir ailleurs.

Nous avons eu des impayés en début d'année et plusieurs contacts avec un huissier à qui nous avons promis de régler un arriéré de plus de 600€ ce qui est une somme importante. N'ayant pas pu le faire, je n'ai pas eu le courage de les prévenir.

Aujourd'hui, cet huissier nous informe que le Parquet de notre région est saisi, qu'une enquête est faite aussi et que nous serons expulsé de notre logement alors que nous payons nos loyers.

Comme je lui ai répondu, nous ne pouvons pas disparaître et notre volonté est de rembourser notre crédit mais qu'il nous est impossible de sortir 2500€ à ce jour. J'ai voulu lui proposer des petites mensualités mais elle m'a répondu sèchement qu'elle n'est pas assistante sociale et que seule la totalité arrêterait la procédure.

Que pouvons-nous faire?

Je vous remercie de bien vouloir nous répondre.

Par **aliren27**, le **20/09/2010** à **13:17**

Bonjour,

a partir du moment ou les dettes concernées ne sont pas celles du loyer, vous ne serez pas expulsés de votre logement, c'est CERTAIN.

D'autre part, pourriez vous nous dire à quand remontent ces dettes ?

Cordialement

Par **amajuris**, le **20/09/2010 à 14:47**

bjr,

tant que l'huissier ne dispose pas d'un titre exécutoire (jugement) il ne peut pratiquement rien vous faire à part vous faire peur.

il n'empêche que la dette impayée va être augmentée des intérêts.

l'huissier agit en vertu d'un mandat que lui a confié le créancier, il ne peut pas accepter des modalités de remboursement sans l'accord du créancier.

cdt

Par **Shamiecc**, le **20/09/2010 à 18:05**

Bonsoir,

Je vous remercie de vos réponses.

Pour être précise, les prélèvements de avril à juin avaient été rejetés pour provision insuffisante. Cela est arrivé car nous avons connu une crise assez importante. C'est un crédit à la consommation que nous avons contracté en 2005 dans lequel il nous arrivait régulièrement de piocher. Nous avons toujours été à jour de nos paiements.

Mon époux est enregistré comme demandeur d'emploi depuis peu mais ne perçoit aucune indemnité dû au fait d'une démission. Ce qui complique un peu les choses.

J'ai donc pris mon courage à 2 mains et appelé l'organisme de crédit cet après-midi qui a tout simplement accepté un règlement moindre mais de 805€ dès le virement de la paie de mon époux le 12 octobre. Par ailleurs nous avons souscrit une assurance (imposée plutôt) auprès de cet organisme. Ne nous protège-t-elle pas si un changement de situation (chômage) arrivait? La personne que j'ai eue m'a annoncé que le dossier leur avait été retourné par l'huissier. Je ne comprends pas ce que cela signifie.

J'avoue que cette somme est aussi importante mais elle est de toute façon due.

Ce qui m'a choqué est la manière dont l'huissier s'est adressé à moi, ayant appelé ma belle-mère a son domicile en lui faisant mention d'une condamnation. Je suppose qu'elle a fait l'annuaire de notre ville. De même elle a fait mention d'une enquête nous concernant, saisie du Parquet du Midi, précisant que nous ne resterons pas dans notre logement et que nous serons aux premières loges au moment des saisies de nos biens et de notre véhicule, que l'intervention des forces de l'ordre se ferait très prochainement. J'ai vraiment halluciné, alors que nous subissons un coup de malchance, d'avoir été traité comme des bandits, alors que nous avons 3 enfants, un véhicule de 17 ans, que nous sommes locataires . Je ne comprends pas la manière dont elle s'est adressée à moi, et je réalise que c'était de manière vraiment

méprisante.

J'ai souhaité vous répondre car vous avez la gentillesse de m'apporter une réponse et je crois que mon problème s'est réglé avec l'organisme de crédit. Cependant je reste choquée de l'attitude de cet huissier de justice.

Bien cordialement.